

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1400)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 2832

présenté par

M. Philippe Vigier, M. Richard, M. Vercamer, M. Benoit, M. Borloo, M. Favennec, M. Folliot, M. Fromantin, M. Gomes, M. Meyer Habib, M. Hillmeyer, M. Jégo, Mme Sonia Lagarde, M. Jean-Christophe Lagarde, M. Maurice Leroy, M. Morin, M. Pancher, M. Piron, M. Reynier, M. Rochebloine, M. Salles, M. Santini, M. Sauvadet et M. Zumkeller

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 16, insérer l'article suivant:**

- I. – À la deuxième phrase du premier alinéa de l'article L. 612-11 du code de l'éducation, les mots : « n'a pas » sont remplacés par le mot : « a ».
- II. – Le premier alinéa de l'article L. 242-4-1 du code de la sécurité sociale est ainsi modifié :
- 1° Au début, les mots : « N'est pas » sont remplacés par le mot : « Est » ;
- 2° Après la référence : « L. 412-8 », la fin est supprimée.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à prendre en compte les trimestres de stages en milieu de professionnel au titre de la durée d'assurance.